

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 9 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 3 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 3 octobre 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER.

**Ont donné pouvoir :**

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Nadine LECHATTELLIER à Benoît BALAIS  
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE  
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER  
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20231009-23\_05832-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2023  
Date de réception préfecture : 23/10/2023

**Absents excusés :** /

Nombre de conseillers	Nature de l'acte : 5-1-1
- en exercice : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	
- votants : 29	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS	
Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité	

### **DÉL.2023-096 - Désignation du maire-délégué de Saint-Germain-du-Crioult**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2113-12-2 et suivants,  
Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Condé-en-Normandie,  
Considérant que Madame Isabelle LEPESTEUR a présenté sa démission de ses fonctions de maire-déléguée et de conseiller municipal par courrier en date du 29 juin 2023,  
Considérant qu'il est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services, de pourvoir au poste vacant de maire-délégué,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'élire les maires délégués parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue dans les conditions prévues aux articles L.2122-7 du CGCT,  
Considérant qu'un élu déjà maire-délégué d'une commune peut être élu maire-délégué d'une deuxième commune. De même, un élu de Condé-en-Normandie peut devenir maire-délégué de Saint-Germain-du-Crioult même s'il n'habite pas la commune.

Considérant que le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

➤ **DÉSIGNE** Messieurs Jean ELISABETH et Flavien DELETRE en tant qu'assesseurs du bureau de vote

Le procès-verbal des élections est annexé à la délibération.  
Il est procédé à l'élection du maire délégué comme suit.

#### Election du maire-délégué de Saint-Germain-du-Crioult

Se sont portés candidats :

- Patrick BILLARD
- Hervé PONDEMER

Afin de procéder au vote, les assesseurs sont venus présenter l'urne à chacun des conseillers.

**Résultat du scrutin :**

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- a) Nombre de votants : 29
- b) Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau : 0
- c) Nombre de bulletins blancs : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés (a-b-c) : 27
- e) Majorité absolue : 15

**Nombre de suffrages obtenus :**

Patrick BILLARD : 21

Hervé PONDEMER : 6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE ABSOLUE de 21 voix**,

- **ELIT** Patrick BILLARD maire-délégué de Saint Germain-du-Crioult, qui a été immédiatement installé
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 9 octobre 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

